

Déclaration à la 32^{ème} session du Conseil des Droits de l'Homme

Point 6 : Adoption du rapport de l'Examen Périodique Universel du Niger

Merci Monsieur le Président,

Le Service international pour les droits de l'homme saisit l'occasion de l'adoption de l'Examen Périodique Universel du Niger pour féliciter le Niger d'avoir accepté 6 recommandations (120.134 à 120,139) faites par le Ghana, la Suisse, le Royaume-Uni, les États-Unis, l'Allemagne et la Norvège concernant la situation des défenseurs des droits de l'homme et les moyens d'améliorer leur protection.

Entre autres, ces recommandations appellent le Niger à « **garantir le plein respect du droit à la liberté d'expression et la liberté des médias en empêchant tout harcèlement et toute détention indue de journalistes et de militants de la société civile** », à « **protéger les défenseurs des droits de l'homme et veiller à ce qu'ils soient en mesure de mener leurs activités sans subir d'actes de harcèlement et d'intimidation** », et à « **Prendre des mesures pour mettre un terme à tous les actes d'intimidation et de harcèlement de la part des membres des forces de l'ordre à l'égard des défenseurs des droits de l'homme** »

Nous encourageons le Niger à mettre en œuvre ces recommandations en adoptant, en consultation avec les défenseurs des droits de l'homme, une loi visant à protéger les défenseurs des droits de l'homme conforme à la déclaration des Nations Unies sur les défenseurs des droits de l'homme. Une telle loi devrait prévoir la reconnaissance légale des défenseurs des droits de l'homme et de favoriser un environnement propice à leur travail. Sur le continent africain, la Côte-d'Ivoire a déjà adopté une telle loi et le Burkina Faso est en train d'en élaborer une.

Avec la contribution des défenseurs des droits de l'homme et des experts venus du monde entier, le SIDH a élaboré une loi type pour la protection des défenseurs des droits de l'homme dans le but d'aider les pays qui envisagent l'adoption de telles lois. Cette loi type a été rendue publique lors d'un événement parallèle organisé au cours de cette session du Conseil des droits de l'homme. Nous serions heureux de partager une copie de la loi type avec la délégation du Niger pour soutenir leurs efforts visant à mieux protéger les défenseurs sur leur territoire.

Je vous remercie Monsieur le Président.